

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE MARANGE-SILVANGE
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 mars 2017

Conseillers élus : 15

Date de convocation : 07 mars 2017

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Absents non excusés : 1

Absents excusés : 4

Etaient présents : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; M. Christian SCHMITZ ; M. Nicolas ROQUEL ; M. Claude NEVEUX ;

Etaient absents excusés : Mme Samira BEN SLIMA a donné procuration à M. Christian FORFERT ; Mme Julie LAFFAYE a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Véronique THILL a donné procuration M. Nicolas ROQUEL ; Mme Cindy DOS REIS a donné procuration à Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ;

Etaient absents non excusés : M. Gérard IMBS ;

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 02 mars 2017.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 8.2-156/2017 : AIDES CCAS

Suite à une demande de notre trésorerie ;

Vu l'extrait du décret des pièces justificatives concernant le règlement des aides et secours article 6112-1, 2, 3 et (4) ainsi que le 6113-1,2 ;

Vu les demandes faites par dossier de l'assistante sociale Mme KLEIN ;

Madame Le Maire expose la situation de deux familles.

La commission CCAS a donné un avis favorable à ces dossiers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'ACCORDER** une aide financière d'un montant de 248, 74 € pour aider au règlement des loyers pour une famille, une aide financière par 2 bons alimentaires Auchan Semécourt pour 100, 00 € chacun pour l'autre famille.
- **DE VERSER** cette somme au propriétaire.
- **DE REGLER** les 2 factures afférentes aux bons alimentaires.

VOTES : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le 21 mars 2017 et sa publication le 15 mars 2017 ;

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 14/03/2017
Mme Le Maire, N.ROUSSEAU,



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20170313-8215620172-DE
Reçu le 21/03/2017

